

# LE RESPONSABLE D'AFFECTATION – PREMIER DEGRÉ

## Définitions – Accès – Déclaration



Dans le premier degré, tous les enseignants de l'établissement sont responsables de l'affectation des ressources.

Trois scénarios d'organisation de l'affectation et du support sont envisagés par les académies :

- **Scénario 1** : Le directeur d'école centralise les demandes des enseignants et effectue les affectations pour les élèves et enseignants.
- **Scénario 2** : Le directeur d'école s'appuie sur l'enseignant référent, qui centralise et effectue les affectations pour les élèves et enseignants.
- **Scénario 3** : Chaque enseignant est en capacité de s'attribuer ses ressources, ainsi qu'à sa classe. Le directeur s'occupe également de l'attribution des ressources de sa classe.

Pour tous ces scénarios, l'eRUN peut être ou non responsable d'affectation. Selon les besoins, il accompagne les responsables d'affectation dans le choix des ressources et prodigue un accompagnement technique.

### Table des matières

1. Qu'est-ce que le GAR ?	1
2. Les acteurs du GAR	2
3. Accéder à la console d'affectation du GAR (ou IHM d'affectation)	2
4. Déclaration des responsables d'affectation dans l'ENT	2
5. Compléments d'information	3

CETTE FICHE EST EN COURS DE MODIFICATION, autant sur la terminologie que sur les copies d'écran. Cependant, l'idée générale reste identique.

### 1. Qu'est-ce que le GAR ?

Le gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) est une des composantes de l'environnement numérique national pour le développement des usages du numérique au profit des apprentissages à l'école de la confiance. A ce titre, il participe au développement des usages du numérique dans les établissements scolaires.



A l'école de la confiance, le GAR donne donc accès à une offre riche de **ressources numériques pour l'école** aux établissements, pour accompagner le développement des usages autour des ressources numériques, tout en garantissant **la protection des données à caractère personnel des élèves et des enseignants**.



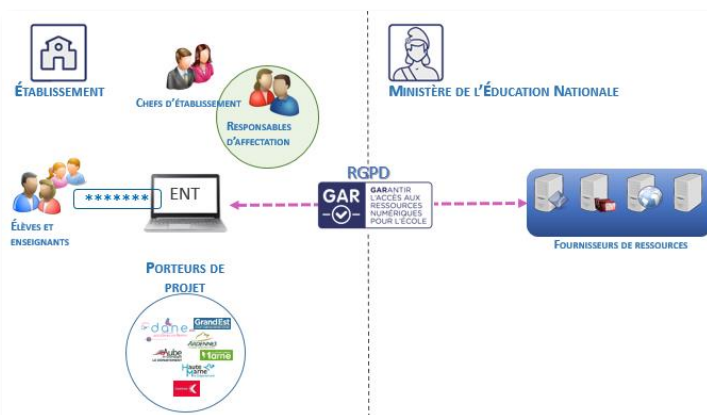
Le GAR offre une vue unique sur toutes les ressources numériques de l'établissement, propose une console d'attribution des exemplaires numériques et fournit des statistiques de suivi des utilisations de ces ressources. Des **responsables d'affectation** dans chaque établissement ont accès à la console d'affectation du GAR.

## 2. Les acteurs du GAR

Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) délègue la fonction de responsable d'affectation pour l'ensemble des écoles de son département.

Élèves et enseignants accèdent aux ressources numériques via l'espace numérique de travail. Cet ENT est mis à disposition par l'ensemble des porteurs de projet.

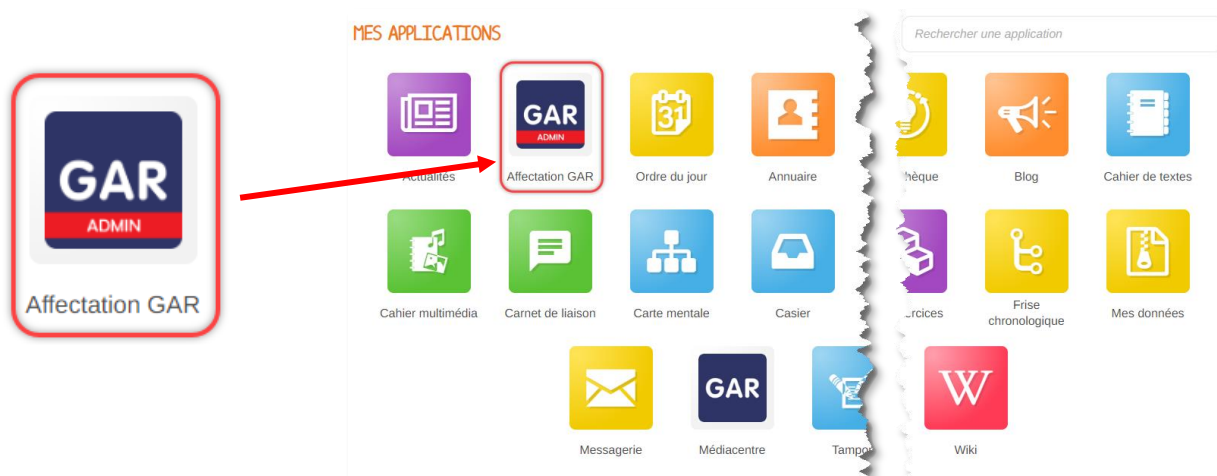
Les fournisseurs de ressources numériques mettent à disposition leurs produits à disposition via l'ENT, la protection des données personnelles étant garantie par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.



## 3. Accéder à la console d'affectation du GAR (ou IHM<sup>1</sup> d'affectation)

Dans l'ENT, depuis la page d'accueil, le responsable d'affectation clique sur le menu

L'accès à la console d'affectation se fait par l'icône « GAR Admin / Affectation GAR.



Affichage « Mes applications de l'ENT 1D »

## 4. Déclaration des responsables d'affectation dans l'ENT

????

<sup>1</sup> IHM : Interface Homme Machine  
© Rectorat de l'académie de Reims – DANE / E. Sinet  
novembre 2023

Entre la déclaration du responsable d'affectation délégué dans l'ENT et son accès à la console d'affectation, un temps de latence de 24 à 48 heures est nécessaire à la synchronisation des bases de données des utilisateurs de l'ENT vers le GAR.





Pendant ce délai, le responsable d'affectation délégué verra le bouton **Gérer les affectations** dans le médiacentre mais le lien sera **inactif** en attendant la synchronisation.



### Déclaration ACA-ORG :

Pour permettre au responsable d'affectation GAR délégué de déposer des **tickets d'assistance** dans la plateforme académique RUBIS, le chef d'établissement doit l'inscrire avec cette fonction dans la **plateforme ACA-ORG** (même démarche que pour les administrateurs ENT ou référents numériques)

## 5. Compléments d'information

<p>Le site du GAR</p> <p><a href="https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/">https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/</a></p>	
<p>1-1 Qu'est ce que le GAR ?</p> <p><a href="https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/1-1_Quest_ce_que_le_GAR.pdf">https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/1-1_Quest_ce_que_le_GAR.pdf</a></p>	
<p>2-1 Les ressources numériques pour l'école</p> <p><a href="https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/2-1_Les_ressources_numériques_pour_l'école.pdf">https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/2-1_Les_ressources_numériques_pour_l'école.pdf</a></p>	
<p>2-2 Qui peut attribuer les ressources au sein de l'établissement ?</p> <p><a href="https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/2-2_Qui_peut_attribuer_les_ressources_au_sein_de_l'établissement.pdf">https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/2-2_Qui_peut_attribuer_les_ressources_au_sein_de_l'établissement.pdf</a></p>	

Guide utilisateur du GAR (version complète)

<https://dane.ac-reims.fr/images/piloter/pilotage-academique/id295/guide-utilisateur/guide-utilisateur-complet.pdf>

